



Mandature 2020 – 2026

Procès-Verbal de séance

COMITE SYNDICAL N°20-2024

du 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf janvier à dix-huit heures, sous la présidence de Madame Catherine LOTTE, Présidente, le Comité Syndical du Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine, légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil dans les locaux de la Communauté de Communes de l'Arbresle.

Date de convocation : 18 janvier 2024

Nombre de membres :

En exercice : 19 Titulaires & 19 Suppléants

Présents ou représentés : 18

Votants : 18

Le quorum est atteint.

Présents ou représentés :

BERGER Karine, BLANCHARD Didier, BOUCHET Bernard, DUBESSY Gilles, CHAVEROT Franck, DE SAINT JEAN Christine, DUPUY Didier, FOREST Karine (procuration donnée à GONIN Bertrand), GALLET Christian, GARNIER Philippe (représenté par RIVOIRE Frédéric), GONIN Bertrand, JOYET Guy, LOTISSIER Isabelle (représentée par VENET Michel), LOTTE Catherine, MAHUET Jean-Louis, PERRET Jean-Yves, REVELLIN-CLERC Raymond, SERVAN Alain.

Karine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- ◆ **Débat d'Orientation Budgétaire 2024**
- ◆ **Signature de l'avenant n°1 au second Programme d'Actions de Prévention des Inondations Brévenne-Turdine**
- ◆ **Questions Diverses :**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 4 DECEMBRE 2023

Madame la Présidente demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le procès-verbal du Comité Syndical du 4 décembre 2023. Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°DELSYRIBT-26/24BUD – DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 - APPROBATION

Le vice-président en charge des finances énonce à l’assemblée le rapport relatif aux orientations budgétaires de l’année 2024 (rapport annexé) et invite l’assemblée à en débattre.

Le Comité Syndical, après avoir ouï l’exposé et en avoir délibéré, à l’unanimité des suffrages exprimés :

- ✓ **PREND ACTE du débat sur les orientations budgétaires concernant le budget du Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine pour l’année 2024.**
- ✓ **APPROUVE le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité pour l’année 2024, ci-annexé.**

Pour	Contre	Abstention
18	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

DELIBERATION N°DELSYRIBT-27/24ADM – SIGNATURE DE L’AVENANT N°1 AU PROGRAMME D’ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS BREVENNE-TURDINE- APPROBATION

Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine a sollicité les services de l’Etat courant 2023 afin d’envisager un avenant pour notre PAPI en cours.

L’Etat a accédé à cette demande, et validé un avenant dont l’objet est :

- de prolonger d’une année le programme d’actions inscrit initialement sur la période 2018-2023 ;
- de prendre en compte la hausse du coût de l’aménagement Torrenchin-Turdine à Vindry-sur-Turdine et le financement de l’animation (poste de chargée de mission PAPI) sur une année supplémentaire.

Il est précisé que l’aménagement Torrenchin-Turdine a vu son enveloppe prévisionnelle augmenter car l’ambition de l’opération a été revue à la hausse : suppression totale du seuil Froget, prolongement du linéaire restauré vers l’aval.

Le Comité Syndical est invité à autoriser Mme la Présidente du SYRIBT à signer l’avenant à la convention cadre relative au projet de programme d’actions de prévention tel qu’il figure ci-après

Le Comité Syndical, après avoir ouï l’exposé et en avoir délibéré, à l’unanimité des suffrages exprimés :

- ✓ **AUTORISE Madame la Présidente à signer l’avenant à la convention cadre relative au projet de programme d’actions de prévention tel qu’il figure ci-après annexé ;**
- ✓ **DONNE tout pouvoir à Madame la Présidente en tant que personne responsable pour prendre toute mesure d’exécution de la présente délibération.**

Pour	Contre	Abstention
18	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.



DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2024

Délibération n°DELSYRIBT - 26/24BUD

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf janvier à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical de Rivières Brévenne-Turdine, dûment convoqués le dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Madame Catherine LOTTE, au siège du SYRIBT.

<i>Nombre de membres en exercice :</i>	<i>19 Titulaires, 19 suppléants</i>
<i>Nombre de membres présents ou représentés :</i>	<i>18</i>
<i>Nombre de votants :</i>	<i>18</i>

Membres titulaires – présents ou représentés

BERGER Karine, BLANCHARD Didier, BOUCHET Bernard, DUBESSY Gilles, CHAVEROT Franck, DE SAINT JEAN Christine, DUPUY Didier, FOREST Karine (procuration donnée à GONIN Bertrand), GALLET Christian, GARNIER Philippe (représenté par RIVOIRE Frédéric), GONIN Bertrand, JOYET Guy, LOTISSIER Isabelle (représentée par VENET Michel), LOTTE Catherine, MAHUET Jean-Louis, PERRET Jean-Yves, REVELLIN-CLERC Raymond, SERVAN Alain.

Membres suppléants - présents

RIVOIRE Frédéric (suppléant représentant GARNIER Philippe), VENET Michel (suppléant représentant LOTISSIER Isabelle).

Secrétaire de séance : **BERGER Karine**

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Objet : BUDGET-FINANCES – DEBAT D'ORIENTATION 2024

Le vice-président en charge des finances énonce à l'assemblée le rapport relatif aux orientations budgétaires de l'année 2024 (rapport annexé) et invite l'assemblée à en débattre.

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ✓ **PREND ACTE** du débat sur les orientations budgétaires concernant le budget du Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine pour l'année 2024.
- ✓ **APPROUVE** le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité pour l'année 2024, ci-annexé

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Catherine LOTTE – PRESIDENTE DU SYRIBT

Pour extrait certifié conforme



Débat d'Orientation Budgétaire année 2024

ÉLÉMENTS D'ANALYSE

Comité Syndical du 29 janvier 2024

**SYndicat de RIvières
Brévenne-Turdine (SYRIBT)**

117 rue Passemard
69210 l'Arbresle

tél. 04 37 49 70 85

www.syribt.fr

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (SYRIBT) est un syndicat mixte qui a été créé le 1er janvier 2006.

Il couvre les 43 communes du bassin versant par l'intermédiaire des 4 intercommunalités adhérentes au SYRIBT :

- la C.C. du **Pays de l'Arbresle** (adhérente pour 16 communes),
- la C.A. de l'**Ouest Rhodanien** (adhérente pour 10 communes),
- la C.C. des **Monts du Lyonnais** (adhérente pour 15 communes),
- la C.C. **Beaujolais Pierres Dorées** (adhérente pour 2 communes).

Son périmètre d'intervention répond à une logique géographique, il concerne l'ensemble du bassin versant Brévenne-Turdine.

Depuis 2018, le Syribt est porteur de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » dite GEMAPI.

Cette compétence se décline au travers de programmes d'actions concertés, le Contrat de bassin Brévenne Turdine, le Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) et le Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE), qui traduisent les grands objectifs et les missions du syndicat :

Restaurer le bon état écologique des cours d'eau	Études et travaux d'aménagement, de restauration écologique ou d'entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques (zones humides, berges, végétation des rives, etc.) Accompagnement vers une meilleure gestion des rejets
Mieux gérer les inondations	Études et travaux visant la réduction de l'exposition des populations au risque d'inondation sur le territoire
Préserver l'équilibre quantitatif de la ressource en eau	Accompagnement vers une réduction des prélèvements et un partage de la ressource en eau
Sensibiliser la population à la protection des milieux aquatiques	Communication, sensibilisation, animations pédagogiques, etc.



EVOLUTION DES EFFECTIFS DE LA STRUCTURE

POSTES PERMANENTS

Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (SYRIBT) – Tableau des effectifs au 31/12/2023		
GRADE	Cat.	Durée hebdomadaire du poste
Filière Administrative		
Rédacteur	B	35h00/35h00
Filière Technique		
Ingénieur principal	A	35h00/35h00
Ingénieur	A	35h00/35h00
Ingénieur (poste créé le 25/09/2023)	A	35h00/35h00
Technicien principal 2ème classe	B	35h00/35h00
Technicien principal 2ème classe	B	35h00/35h00

POSTES NON PERMANENTS

Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (SYRIBT) – Tableau des effectifs au 31/12/2023		
GRADE	Cat.	Durée hebdomadaire du poste
Filière Technique		
Ingénieur	A	35h00/35h00

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET SITUATION FINANCIERE GLOBALE DU SYNDICAT

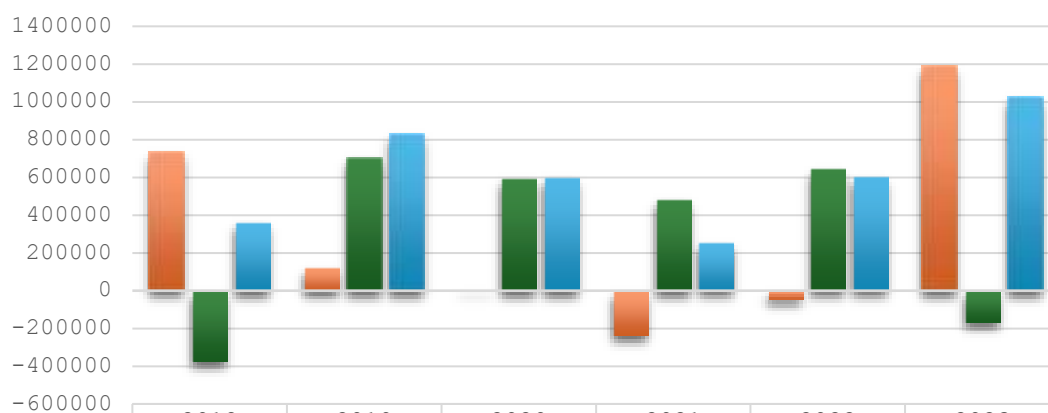
➤ *Le Compte Administratif*

Le Compte Administratif 2023 prévisionnel, à la date du 31 décembre 2023, fait apparaître un résultat cumulé (RAR compris) de 1 023 863,04 € avec :

- Un excédent de fonctionnement de 1 188 451,67 €
- Un déficit d'investissement de 164 588,63 €

➤ *Résultat des exercices précédents*

Evolution du résultat à la clôture de l'exercice



	2018	2019	2020	2021	2022	2023
■ Résultat de Fonctionnement	733183,52	124248,69	4078,31	-231477,81	-42366,29	1188451,67
■ Résultat d'investissement	-372227,53	704144,46	596527,39	485123,72	647803,19	-164588,63
■ Résultat Global	360955,99	828393,15	600605,7	253645,91	605436,9	1023863,04

■ Résultat de Fonctionnement ■ Résultat d'investissement ■ Résultat Global

ETAT DE LA DETTE

Emprunt :

- Le syndicat a contracté un emprunt en mars 2020. Il s'agit d'un prêt à taux fixe de 0,78% d'un montant de 1 800 000 Euros sur une durée de 25 ans.
Cet emprunt a permis au Syndicat de financer des travaux (restauration hydromorphologique de la Turdine à Tarare Ouest, Ouvrage de Ralentissement Dynamique de l'Arbresle/Savigny).
- Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine ne possède pas d'autre emprunt.

Lignes de trésorerie :

- Le Syndicat n'a pas eu recours à une ligne de trésorerie.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024

Les dépenses de personnel

- Salaires et charges du personnel ;

Les dépenses « des actions » relevant du fonctionnement

- Travaux : travaux forestiers (entretien ripisylve), journées brigades vertes ;
- Prestations de communication : journal Ricochets, newsletter, enrichissement site internet ;
- Diagnostics de vulnérabilité des bâtiments pour les habitations, entreprises ou bâtiments publics ;
- Animations pédagogiques dans les écoles, visites à destination des élus, évènements grand public.

Les autres dépenses relevant du fonctionnement

- Indemnités potentielles aux agriculteurs dans le cadre du fonctionnement des ouvrages de ralentissement dynamique en cas de crue ;
- Indemnités élus ;
- Frais administratifs : téléphone, informatique, reprographie, etc. ;
- Entretien véhicules, assurance, carburants ;
- Visites techniques ORD, maintenance stations de mesure ;
- Loyer et frais de structure (électricité, chauffage...) selon bail et convention signés avec la CCPA ;
- Assurances ;
- Frais de justice ;
- Intérêts d'emprunt (11 851,86€ pour 2024).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024

➤ *Les contributions des Communautés de Communes*

La règle retenue pour la participation des intercommunalités adhérentes aux dépenses du SYRIBT en 2024 est la clé de répartition ci-dessous, basée sur la longueur de berges et la population :

Clé répartition :

$$\text{Participation de la structure adhérentes en \%} = \frac{2}{3} \frac{\text{Population sur le bassin versant}}{\text{Population totale}} + \frac{1}{3} \frac{\text{longueur de berges}}{\text{longueur de berges total sur le bassin}} \times 100$$

Structure	CCPA	COR	CCMDL	CCBPD	Total
Pourcentage de participation au SYRIBT	47,82	30,4	21,05	0,73	100
Participation annuelle en € 2022	291 702	185 440	128 405	4 453	610 000

La hauteur des contributions pour l'année 2024 est identique à celle de l'année 2023.

➤ *Les subventions de fonctionnement*

L'autre grand poste de recettes vient des subventions de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, qui ont chacun leurs critères d'aide :

- **L'Etat** intervient sur les actions du PAPI, et sur le financement du poste de chargé de mission inondations ;
- **L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse** intervient dans le cadre du contrat de bassin Brévenne-Turdine, ou sur des actions isolées en fonction d'opportunités, selon son 11^e programme d'intervention. Les postes sont également financés par l'Agence de l'Eau en fonction des missions auxquelles ils participent.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

➤ *Les dépenses « des actions » relevant de l'investissement*

- Travaux forestiers (restauration ripisylve), travaux de gestion du transit sédimentaire (atterrissements), travaux d'aménagement des parcelles riveraines agricoles, acquisitions foncières ;
- Maîtrise d'œuvre et travaux de restauration écologique de la Brévenne dans la Giraudière (fin du chantier) ;
- Maîtrise d'œuvre et travaux de restauration de la continuité piscicole sur le Torrenchin aval ;
- Maîtrise d'œuvre pour l'opération de restauration de la continuité dans le centre de Sainte-Foy-l'Argentière ;
- Travaux de rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau, d'amélioration écologique des berges ou cours d'eau, de restauration de zones humides sur parcelles riveraines ;
- Effacement ou optimisation environnementale de retenues d'eau.

➤ *Les autres dépenses relevant de l'investissement*

- Remboursement des échéances du prêt : 66 872,68€ pour 2024.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024

➤ *Les subventions*

L'autre grand poste de recettes vient des subventions de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, qui ont chacun leurs critères d'aide :

- **L'Etat** intervient sur les actions du PAPI, à hauteur de 50% ;
- **L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse** intervient sur les actions de restauration écologique essentiellement, le financement pouvant aller de 30 à 70%.

➤ *Le FCTVA*

Le FCTVA qui devrait être perçu par le Syndicat sur les dépenses d'investissements 2023 s'élève à ce jour à environ **2 024,82 €**.

PROSPECTIVE BUDGETAIRE (2023/2026) – Actualisée au 01/01/2024

		ECHEANCE	Prévision dépenses en €TTC	Prévision subventions en €TTC	Financement propre en €TTC		Répartition en %			
							mandatée	prévisionnelle		
					Fonds propres	Par emprunt	Sur 2023	Sur 2024	Sur 2025	Sur 2026
Restauration écologique et hydraulique de la Brévenne dans la traversée de la Giraudière		2023-2024	1 850 000	1 440 000	410 000	0	72%	28%		
Restauration écologique et hydraulique du Torrenchin aval		2023-2025	910 000	680 000	230 000	0	1%	80%	19%	
Prévention et gestion des inondations	Fonctionnement	2023-2026	210 000	105 000	105 000	0	5%	25%	35%	35%
	Investissement	2024-2026	-	-	-	-				
Gestion quantitative de la ressource	Fonctionnement	2024-2026	65 000	45 500	19 500	0	-	30%	35%	35%
	Investissement	2024-2026	550 000	385 000	165 000	0	-	30%	40%	30%
Restauration des milieux aquatiques	Fonctionnement	2024-2026	265 000	132 500	132 500	0	-	5%	55%	40%
	Investissement	2024-2026	1 046 000	523 000	523 000	0		10%	50%	40%
Fonctionnement structure / communication / sensibilisation	Fonctionnement	2024-2026	1 500 000	360 000	1 140 000	0	-	33%	33%	33%



DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 2024

Délibération n°DELSYRIBT - 27/24ADM

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf janvier à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical de Rivières Brévenne-Turdine, dûment convoqués le dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Madame Catherine LOTTE, au siège du SYRIBT.

Nombre de membres en exercice :	19 Titulaires, 19 suppléants
Nombre de membres présents ou représentés :	18
Nombre de votants :	18

Membres titulaires – présents ou représentés

BERGER Karine, BLANCHARD Didier, BOUCHET Bernard, DUBESSY Gilles, CHAVEROT Franck, DE SAINT JEAN Christine, DUPUY Didier, FOREST Karine (procuration donnée à GONIN Bertrand), GALLET Christian, GARNIER Philippe (représenté par RIVOIRE Frédéric), GONIN Bertrand, JOYET Guy, LOTISSIER Isabelle (représentée par VENET Michel), LOTTE Catherine, MAHUET Jean-Louis, PERRET Jean-Yves, REVELLIN-CLERC Raymond, SERVAN Alain.

Membres suppléants - présents

RIVOIRE Frédéric (suppléant représentant GARNIER Philippe), VENET Michel (suppléant représentant LOTISSIER Isabelle).

Secrétaire de séance : **BERGER Karine**

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Objet : ADMINISTRATION GENERALE – SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS BREVENNE-TURDINE

Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine a sollicité les services de l'Etat courant 2023 afin d'envisager un avenant pour notre PAPI en cours.

L'Etat a accédé à cette demande, et validé un avenant dont l'objet est :

- de prolonger d'une année le programme d'actions inscrit initialement sur la période 2018-2023 ;
- de prendre en compte la hausse du coût de l'aménagement Torrenchin-Turdine à Vindry-sur-Turdine et le financement de l'animation (poste de chargée de mission PAPI) sur une année supplémentaire.

Il est précisé que l'aménagement Torrenchin-Turdine a vu son enveloppe prévisionnelle augmenter car l'ambition de l'opération a été revue à la hausse : suppression totale du seuil Froget, prolongement du linéaire restauré vers l'aval.

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ✓ **AUTORISE Madame la Présidente à signer l'avenant à la convention cadre relative au projet de programme d'actions de prévention tel qu'il figure ci-après annexé ;**
- ✓ **DONNE tout pouvoir à Madame la Présidente en tant que personne responsable pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Catherine LOTTE – PRESIDENTE DU SYRIBT
Pour extrait certifié conforme



**AVENANT N° 1 AU PAPI2
BREVENNE TURDINE
Rhône (69)
2017 – 2023
(12 mars 2020 – 11 mars 2023)**

Entre,

Le Syndicat de rivières Brévenne Turdine, représenté par sa Présidente, Madame Catherine LOTTE,

Et,

La préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète du Rhône, préfète coordonnatrice du bassin Rhône-Méditerranée, Madame Fabienne BUCCIO

Il est convenu :

ARTICLE 1 : Durée de l'avenant

Considérant les actions n'ayant pu être menées à leur terme, la durée du contrat est prolongée de 12 mois soit jusqu'au 31/12/2024.

Ainsi, la durée indiquée dans l'article 2 page 2 de la convention cadre relative au projet de programme d'actions de prévention des inondations sur le bassin Brévenne et Turdine pour les années 2018 à 2023 est remplacée par :

« La présente convention concerne la période 2018-2024 ».

ARTICLE 2 : Actions de l'avenant

Les actions du PAPI, détaillées ci-dessous, n'ont pas pu être achevées dans les délais prévus initialement et/ou nécessitent un complément de l'enveloppe budgétaire.

Les actions pour lesquelles la date limite d'achèvement fixée dans l'arrêté est au 31/12/2023 sont de fait prolongées d'un an jusqu'au 31/12/2024 :

- I – 2 Communication grand public sur la vie dans une zone à risque,
- I – 6 Formation des citoyens et élus impliqués dans la prévention des inondations,
- IV – 1 Appui technique sur la thématique de prise en compte des enjeux eau dans l'urbanisme,
- V – 2 Diagnostic de vulnérabilité des biens à usage d'habitation,
- VI – 4 Acquisition de terrains en amont des centres bourg pour la restauration des champs d'expansion de crue

Programme d'Actions de Prévention des Inondations Brévenne Turdine 2 : 2018 - 2023
Tableau de bord de suivi

N° action	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé de l'action	coût total (€ TTC)	Avancement technique de l'opération	
				2023	

Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

I-1	SYRIBT	Pose et entretien des repères de crue	2 000	Non commencé	
I-2	SYRIBT	Communication grand public sur la vie dans une zone à risques -Mémoire du risque : actions innovantes (arbres bleus, route des crues, expositions, espace Web mémoire du risque...)	15 000	En cours	
I-3	SYRIBT	Service juridique "risques et responsabilités" à destination des élus	7 500	Non commencé	
I-4	SYRIBT	Actualisation et suivi des bases de données BDHI et plateforme des sites et repères de crue	4 000	Non commencé	
I-5	SYRIBT/SLGRJ	Culture du risque	25 000	En cours	
I-6	SYRIBT	Formation des citoyens et élus impliqués dans la prévention des inondations	20 000	En cours	

Axe 2: Surveillance, prévision des crues et des inondations

II-1	SYRIBT	Mise en place de 2 stations de mesures sur les ouvrages de ralentissement dynamique	84 000	Action achevée	
II-2	SYRIBT	Accès au grand public des données des stations de mesures sur le site Hydroréel	pm	Action achevée	

Axe 3: Alerte et gestion de crise

III-1	SYRIBT	Aide à la mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde	pm	En cours	
III-2	SYRIBT	Réflexion sur les plans intercommunaux de sauvegarde	pm	En cours	
III-3	SYRIBT	Assistance à la création des réserves communales de sécurité civile	pm	En cours	
III-4	SYRIBT/ Communautés de communes	Suivi gestion des déchets post-crues	pm	Non commencé	
III-5	communes	Aide à la mise en œuvre des systèmes d'appels en masse	pm	Action achevée	

Axe 5 : actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

V-1	SYRIBT	Animation de la démarche de diminution de la vulnérabilité sur le bassin versant	pm	En cours
V-2	SYRIBT/communes	Diagnostics de vulnérabilité des biens à usage d'habitation	15 000	En cours
V-3	SYRIBT	Diagnostics de la vulnérabilité des entreprises du bassin versant aux inondations	15 000	En cours
V-4	Collectivités publiques	Diagnostics de vulnérabilité des lieux publics	7 000	En cours
V-5	MO privé/Collectivités publiques	Travaux de réduction de la vulnérabilité	pm	En cours
V-6	SYRIBT	Etat des lieux des réseaux stratégiques en zone inondable	pm	Non commencé

Axe 6 : ralentissement des écoulements

VI-1	SYRIBT	Aménagement de la confluence Torranchin-Turdine à Pontcherra-sur-Turdine	414 000	En cours
VI-2	SYRIBT	Réalisation de fourrage de ralentissement dynamique sur la Turdine à Tatorstle et Savigny	1 500 000	En cours
VI-3	SYRIBT	Actions de restauration écologique	pm	En cours
VI-4	SYRIBT	Acquisition terrains en amont des centres bourgs pour la restauration des zones d'expansion de crues	25 000	Non commencé

Animation et suivi de la démarche

VII-1	SYRIBT	Maintien d'un poste de chargé de mission "gestion des inondations"	360 000	En cours
VII-2	SYRIBT	Missions en place d'outils de suivi du projet	pm	En cours

TOTAL

2 499 500

pm = coût d'animation uniquement

COMITE SYNDICAL N°20-2024

du 29 janvier 2024

N° ordre des délibérations :

1. DELSYRIBT-26/24BUD – BUDGET-FINANCES– DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 - APPROBATION
2. DELSYRIBT-27/24ADM – ADMINISTRATION GENERALE – SIGNATURE DE L’AVENANT N°1 AU SECOND PROGRAMME D’ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS BREVENNE-TURDINE - APPROBATION

Liste des membres présents ou représentés:

BERGER Karine, BLANCHARD Didier, BOUCHET Bernard, DUBESSY Gilles, CHAVEROT Franck, DE SAINT JEAN Christine, DUPUY Didier, FOREST Karine (procuration donnée à GONIN Bertrand), GALLET Christian, GARNIER Philippe (représenté par RIVOIRE Frédéric), GONIN Bertrand, JOYET Guy, LOTISSIER Isabelle (représentée par VENET Michel), LOTTE Catherine, MAHUET Jean-Louis, PERRET Jean-Yves, REVELLIN-CLERC Raymond, SERVAN Alain.

Le secrétaire de séance

Karine BERGER

La Présidente

Catherine LOTTE